

Règlement du concours
« Lumière sur les auteurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean »

Le concours « Lumière sur les auteurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean » résulte d'un partenariat entre Le Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean et Hydro-Québec.

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour y participer, les visiteurs du salon doivent remplir correctement le coupon de participation qui leur sera remis à l'entrée du Salon du livre, entre le 27 et le 30 septembre 2018. Les participants doivent répondre à la question obligatoire et compléter le coupon en y indiquant leur nom, leur prénom, leur adresse, leur ville et leur numéro de téléphone.

Pour être valide, le coupon doit être déposé dans les boîtes prévues à cet effet au Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean avant le dimanche 30 septembre à 15 h 45 (HE).

Les formulaires de participation deviennent la propriété du Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean et ne seront pas retournés aux participants. Les chances de gagner un prix sont directement reliées au nombre de participants.

Aucun achat requis.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider dans la province de Québec et être âgés de 18 ans et plus en date de leur participation au concours. Les administrateurs, dirigeants et les employés du Salon du livre, ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées, de même que ceux de leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et des personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours, de même que les bénévoles travaillant au Salon du livre.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage au sort sera effectué parmi tous les coupons de participation admissibles reçus, lors de la clôture du 54^e Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean au Delta Saguenay, situé au 2675 boul. du Royaume, Jonquière, Québec. L'événement aura lieu le dimanche 30 septembre 2018 à 15 h 45.

Le participant qui aura répondu correctement à la question obligatoire sera déclaré gagnant, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement. Le participant tiré au sort sera avisé, par téléphone, dans les 72 heures suivant le tirage et devra confirmer sa participation selon les instructions du Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans un délai maximum de 72 heures à partir de la date où il aura été avisé par téléphone.

Si le participant n'a pas manifesté son intérêt dans ce délai, l'organisation du Salon du livre procédera au tirage d'un autre gagnant.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Le prix consiste dans l'ensemble des œuvres littéraires publiées en 2018 par les auteurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Toutes ces œuvres seront présentées dans le cadre de la Rétrospective littéraire Hydro-Québec le vendredi soir, 28 septembre 2018.

Le prix devra être accepté comme tel que décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie contre une somme d'argent, ni vendu.

5. AUTRES DISPOSITIONS

Le gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou sa voix soient utilisées à des fins publicitaires relatives à ce concours et ce, sans rémunération.

En cas d'impossibilité de fournir un prix tel que décrit au présent règlement, le Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

Le refus d'accepter un prix libère le Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.

Le Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur.

Les renseignements personnels, tel que surnom, ville adresse courriel et âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Les règlements du concours sont disponibles sur la zone concours du site Internet du Salon du livre du Saguenay—Lac-Saint-Jean à l'adresse suivante : <http://www.salondulivre.ca>